



## **Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance de la société Kervalis à Vitré.**

Le 5 décembre 2011, s'est tenue, sous la présidence de M. Guy GAUTHIER, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la société Kervalis dans les locaux de l'entreprise à Vitré.

### **Participants :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales :

Mme Carole-Anne CHEHABEDDINE, conseillère municipale de Vitré

#### Collège des représentants des associations et riverains :

M. Paul PEGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne

M. Jean-Marie RUPIN, riverain (titulaire)

#### Collège de l'exploitant :

M. Jean-Yves BORDAS, président de la SAS KERVALIS

M. Christophe BREBION, directeur de la SAS KERVALIS

Mme Chantal HUARD, responsable QSE de la SAS KERVALIS

Participait également à la réunion:

M. Jean-Philippe THOMAS, technicien environnement de la SAS KERVALIS

#### Collège des représentants de l'Etat :

M. Christian ENFRIN, ARS-DT 35, service Santé Environnement

M. Didier HERBERT, DDCSPP 35

#### Secrétariat :

Mme Nadège BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

\* \* \*

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1ER JUILLET 2010.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. PEGEAUD fait remarquer que le délai entre les deux CLIS est trop important. En effet, la circulaire du 8 août 2007 relative aux commissions locales d'information et de surveillance des installations de traitement de déchets précise que les commissions ne peuvent être distantes de plus de 12 mois.

Ce délai important s'explique par la nécessité de renouveler les membres de la CLIS. L'arrêté préfectoral relatif à la composition de cette commission a été signé le 12 septembre 2011.

M. PEGEAUD indique que l'on peut toujours proroger la durée d'exercice des membres d'une CLIS pour rester dans les délais impartis.

### **BILAN D'ACTIVITE.**

M. PEGEAUD signale que les documents diffusés aux membres de la CLIS par l'exploitant sont trop succincts. Il sont insuffisants pour préparer correctement la réunion, d'autant que le rapport d'inspection n'a pas été joint.

M. BORDAS remarque que les documents fournis sont les mêmes depuis plusieurs années. Mais il prend note pour les prochaines CLIS.

Pour ce qui concerne le rapport d'inspection, M. HERBERT précise que la visite de l'établissement par la DDCSPP n'a été réalisée que récemment. Il donnera communication du compte-rendu de celle-ci en fin de réunion.

M. BORDAS présente le bilan d'activité de la société. Il précise que les tonnages ont été arrêtés fin octobre 2011.

Deux produits principaux constitue l'activité de KERVALIS:

- les protéines animales transformées (PAT). Elles sont commercialisées uniquement en petfood.
- la graisse de volailles, commercialisée en petfood, nutrition animale ou biocarburant.

Ils sont issus de la collecte des abattoirs de volaille, situés principalement dans le grand ouest.

#### Tonnages traités et productions 2010-2011.

Les variations constatées sont liées à l'activité d'abattage qui est elle-même très dépendante de la saisonnalité. L'augmentation des matières mises en oeuvre en décembre 2010 s'explique par la préparation des fêtes de fin d'année.

Pour l'année 2011, la prévision est d'environ 106 000 tonnes produites, en hausse par rapport à 2010 (l'autorisation d'exploiter est de 120 000 tonnes).

M. BORDAS rappelle que le site emploie 42 salariés.

#### Le traitement des eaux sur le site.

Mme HUARD précise que la production d'eau sur le site est très importante. La cuisson des matières premières carnées dégage environ 66 % d'eau, provenant de l'évaporation.

M. ENFRIN demande que les principes de traitement soient communiqués aux membres.

#### Bilan des rejets eaux traités vers la Vilaine.

L'autorisation est de 350 m<sup>3</sup> par jour. Les volumes rejetés sont donc nettement inférieurs à cette limite.

On peut constater une forte baisse des rejets en novembre 2011. En effet, la station a subi mi-novembre une dérive dans le traitement des matières azotées (résine epoxy utilisée pour les joints lors des travaux de réfection du carrelage dans les ateliers de fabrication). L'eau a alors été rejetée dans la lagune de confinement.

Lors de tout dépassement de seuils, cette procédure est mise en place.

L'azote et le PH sont également inférieurs aux normes.

Mme CHEHABEDDINE s'interroge sur les hausses constatées sur les différentes courbes.

Mme HUARD explique que plus la température augmente, plus la matière première est dégradée, d'où ces augmentations.

M. PEGEAUD souhaite avoir des informations complémentaires sur le fonctionnement de la lagune.

Mme HUARD précise que celle-ci est utilisée en « tampon », uniquement lors d'un dépassement des seuils. Le fonctionnement de la lagune est suivi au quotidien par M. THOMAS, qui est chargé de détecter la moindre dérive de la station. Avant que les rejets ne soient non conformes, M. THOMAS dirige ceux-ci vers la lagune. Elle a une capacité de 15 000 m<sup>3</sup> (le rejet maximum quotidien est de 350 m<sup>3</sup> par jour).

#### Bilan des rejets eaux pluviales.

Ce sont les eaux collectées sur le site (aires de circulation non souillées). Elles sont confinées dans la lagune des eaux pluviales d'une capacité d'environ 10 000 m<sup>3</sup>.

M. HERBERT souhaite connaître la part du condensat dans le volume à traiter, ainsi que la consommation d'eau sur le site par kg de produit entrant.

M. BORDAS répond que la part du condensat avoisine les 90 %. La consommation journalière d'eau est d'environ 80 m<sup>3</sup> par jour (40 m<sup>3</sup> deviennent de la vapeur).

## **LES PROJETS.**

M. BREBION expose les différents projets.

- L'amélioration du pré-traitement.

La station d'épuration de la société est sur-dimensionnée par rapport aux besoins du site. Jusqu'en 2010, il était nécessaire d'y ajouter un produit chimique.

L'essai d'un procédé enzymo-bactérien est actuellement en cours, avec des résultats très satisfaisants.

Ce procédé a plusieurs avantages:

- économique avec un gain de 35 000 € par an environ (économie du produit chimique).
- la quantité de graisses récupérées dans les eaux est utilisée pour la station (elle était auparavant incinérée).
- aucune odeur n'est générée.

Novembre 2011: amélioration du dégrillage avant le dégraisseur.

- Traitement des eaux.

La société a le projet de remplacer la soude par un résidu issu des entreprises de papeteries: la « liqueur verte ». Ce résidu serait utilisé dans la station d'épuration afin d'équilibrer le PH.

M. ENFRIN rappelle que la papeterie utilise également certains produits chimiques. Il faut être vigilant.

M. BREBION indique qu'une fiche de sécurité très précise a été validée pour cette « liqueur verte » et transmise à M. HERBERT.

- Traitement de l'air.

Depuis novembre 2011, traitement à l'ozone des composés soufrés avant leur arrivée dans le biofiltre (au-dessus de 97% de rendement avant biofiltre).

- Modifications liées au procédé de fabrication:

Dans le hall de production, création de 2 zones différentes:

- la cuisson qui est la partie humide
- le broyage qui est en zone sèche.

De plus, un local fermé sera créé pour charger les graisses (couverture).

## **POINTS DIVERS.**

M. HERBERT demande à ce que les résultats du contrôle par un tiers expert de la filière de traitement de l'air (biofiltre) soient joints aux documents transmis aux membres de la CLIS.

Mme CHEHABEDDINE souhaite des précisions sur le bilan énergétique du site.

M. BREBION explique que la consommation provient principalement des chaudières.

M. HERBERT demande que la société fournisse ses ratios énergétiques. En effet, une part importante de l'énergie consommée est dissipée dans l'air sous forme de chaleur. Il est nécessaire de chercher des solutions pour diminuer la consommation d'énergie en valorisant les calories par exemple.

M. BREBION précise que la société a deux projets allant dans ce sens:

- le développement de la thermocompression.

- la mise en place d'un partenariat avec le SMICTOM et la communauté de communes de Vitré. KERVALLIS pourrait leur fournir de l'énergie.

M. BREBION précise que dans le cadre des réunions d'écologie industrielle, la société KERVALLIS a fait savoir que l'énergie était disponible pour les projets de la ZAC de la Ronsinière.

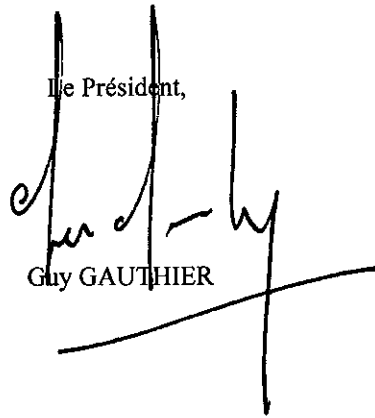
M. HERBERT donne ensuite lecture du rapport d'inspection de la société réalisé le 16 novembre 2011 (document joint).

\* \* \*

La prochaine réunion des membres de la CLIS se tiendra le : **lundi 5 novembre 2012 à 15 heures**, sauf événement majeur.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GAUTHIER remercie l'ensemble des participants.  
M. BORDAS propose une visite de l'entreprise.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy GAUTHIER', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Guy GAUTHIER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

Service de la Protection de  
l'Environnement et de la Nature

Monsieur le Directeur  
Société KERVALLIS  
La Haie Robert  
35502 VITRE

Dossier suivi par herbert didier

Mél : didier.herbert@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél. : 02 99 59 96 68  
Fax : 02 99 59 89 68

Objet : Inspection Société KERVALLIS « La Haie Robert » à VITRE  
Réf. réglementaire : Code de l'environnement, arrêté préfectoral du 24 juin 2005

Réf. : IA1100082/C

Rennes, le 21 novembre 2011

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, le rapport de l'inspection de votre établissement, réalisée le 16 novembre 2011 par Messieurs HERBERT et BOURRÉE, Inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Vous y trouverez mention des observations effectuées ainsi que des non-conformités relevées auxquelles je vous prie de bien vouloir remédier dans les meilleurs délais. Vous voudrez bien me tenir informé par écrit des mesures correctives mises en œuvre.

Il est à noter que l'ensemble de l'établissement est bien entretenu. Toutefois, une vigilance particulière doit être portée sur la dispersion de farines, en extérieur, lors des opérations de chargement.

De plus, il conviendra de transmettre au service des installations classées les documents demandés et non présentés en raison de l'absence de la responsable Qualité Sécurité Environnement.

Restant à votre disposition pour toute remarque que ce courrier appellerait de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et  
de la Protection des Populations,  
Le Chef de Service de la Protection de l'Environnement et  
de la Nature

  
Luc PETIT

**RAPPORT D'INSPECTION** IA1100082/R du 16/11/2011

<b>Établissement inspecté :</b>	Société KERVALIS, La Haie Robert, 35502 VITRE		
<b>Motif de l'inspection :</b>	<i>Programmée</i>		
<b>Date :</b>	Le 16/11/2011		
<b>Heure début – Heure fin :</b>	09 h 30 à 12 h 00		
<b>Inspecteurs :</b>	Didier HERBERT et Serge BOURREE	☎ : 02 99 59 96 68	
<b>Responsables ayant assisté à l'inspection :</b>	<i>Monsieur BREBION Directeur du site</i>		
<b>Référence réglementaire :</b>	Code de l'Environnement, arrêté préfectoral du 24 juin 2005.		

**POINTS CONTROLES**

***A - Inspection physique :***

- abords de l'établissement ;
- hangar de stockage des big bag ;
- salle de broyage ;
- station d'épuration.

***B – Inspection documentaire :***

- contrôles électriques 2010.

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### A - Inspection physique :

#### ▫ Abords de l'établissement :

- les abords de l'établissement sont bien entretenus ;
- des farines sont dispersées en extérieur à proximité des silos de stockage qui peuvent être emportées par les roues des camions.

#### ▫ Hangar de stockage des big bag :

- différents équipements sont positionnés au dessus de la porte d'entrée, en équilibre instable, risquant de tomber sur les opérateurs.

#### ▫ Salle de broyage :

- les pictogrammes « ATEX », concernant certaines machines, ne sont pas positionnés pour être facilement visibles.

#### ▫ Station d'épuration :

- des eaux verdâtres, susceptibles de dégager des odeurs, stagnent dans le bassin d'anoxie qui n'est plus utilisé.

### B - Inspection documentaire :

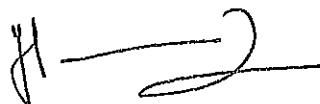
#### ▫ Contrôles électriques :

- les interventions suite au contrôle par l'organisme tiers ne sont pas systématiquement mentionnées sur le document et hiérarchisées en donnant la priorité à la sécurité des personnes.

#### ▫ Liste des documents non présentés en l'absence de la responsable QSE :

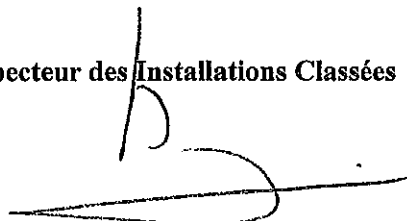
- le certificat de contrôle des extincteurs pour 2011,
- la campagne de mesure des niveaux de bruit,
- le compte-rendu de l'exercice d'évacuation des personnels,
- le compte-rendu des contrôles de fumée des chaudières.

L'Inspecteur des Installations Classées



Didier HERBERT

L'Inspecteur des Installations Classées



Serge BOURREE

**DDCSPP 35**

Service de la protection de  
l'environnement et de la nature  
Messieurs HERBERT et BOURRE

15 Avenue de Cucillé  
35000 RENNES

Vitré, le 28 novembre 2011

Objet : Compte rendu d'inspection du 16/11/11

Messieurs,

Nous faisons suite à votre rapport d'inspection du 16 novembre 2011 et vous transmettons les actions correctives mises en oeuvre ou planifiées afin de répondre aux non conformités et observations relevées :

Objet	Non conformités	Mesures correctives	Délai
ENVIRONNEMENT	Farine dispersées en extérieur à proximité des silos de stockage	Nettoyage systématique après production de big bag	Immédiat
		Modification du process chargement farine : Chargement à l'intérieur du hall chargement par vis (limitation dispersion farine et odeur)	2013
	Station : Eau stagnante du bassin d'anoxie, susceptible de générer des odeurs	Renouvellement de l'eau du bassin d'anoxie	2012
SECURITE	Magasin 3 : Equipements positionnés au dessus de la porte, en équilibre instable	Réaménagement de la plate forme de stockage avec réhausses pour caler le matériel	Fait
	Pictogrammes ATEX dans l'atelier broyage non facilement visibles	Déplacement des pictogrammes ATEX	Décembre 2011
	Vérifications électriques : interventions non systématiquement reportées sur le document ni hiérarchisées en donnant la priorité à la sécurité des personnes	Prise en compte de la remarque par le responsable maintenance Demande au prestataire de prioriser les non conformités lors de la prochaine vérification Enregistrement des corrections effectuées sur le document Correction en priorité des non conformités liées à la sécurité des personnes	Immédiat  Rapport de vérification complété ci-joint

Nous vous transmettons ci-joint les documents demandés et manquants lors du précédent envoi du 18/11/11 :

- Certificat de contrôle des extincteurs 2011
- Compte rendu de l'exercice d'évacuation 2011

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos meilleures salutations.

La Direction  
Christophe BREBION